



Calendrier
des Patriotes
page 8



Comité
Jean-Martucci sur
la langue française
page 4



La Fondation
du Prêt
d'Honneur
page 6

Journalssjb

Le journal de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Volume 3 - Numéro 3 - novembre 2003

Renée Blanchet et Georges Aubin Patriotes de l'année.



Pour la première fois cette année, un couple se partagera le titre de Patriote de l'année décerné par la Société. Par cette décision, le Conseil général a voulu souligner l'apport exceptionnel de Renée Blanchet et de Georges Aubin à la diffusion de la connaissance historique, en particulier celle concernant la Rébellion de 1837-38.

Quand il s'agit de désigner des modèles de patriotisme, a déclaré Jean Dorion, nous avons une tendance assez naturelle à souligner l'œuvre de personnalités très publiques, telles les figures de proue de partis politiques et d'autres organisations populaires, qui se font les porte-parole des aspirations de notre peuple.

Mais n'est-ce pas une erreur que de laisser dans l'ombre les travailleurs intellectuels dont les recherches persévérantes permettent de dégager le sens de notre aventure collective ? Cette erreur, nous avons voulu la corriger cette année.

Georges Aubin, dont les recherches personnelles sur la Rébellion ont débuté en 1975, a publié depuis lors une vingtaine de textes jusque là inédits de participants à ces événements.

Renée Blanchet œuvre avec son mari à l'édition annotée de la correspondance complète de Louis-Joseph Papineau, en cinq tomes, dont le premier est déjà paru; deux autres suivront bientôt. Elle est, par ailleurs, l'auteur de plusieurs nouvelles et romans historiques.

Nos Patriotes de l'année seront présentés à l'assistance par le Président général de la Société à l'occasion de la cérémonie de commémoration de la victoire de Saint-Denis, au pied du monument aux Patriotes, le 23 novembre prochain.

On trouvera la bibliographie complète des Aubin-Blanchet en page 6 du présent Journal.

À LA MÉMOIRE DE NOS PATRIOTES

Ce n'est pas une question d'années, c'est une question d'histoire. L'histoire, c'est comme un cours d'eau qui coule vers la mer, il n'y a rien qui puisse empêcher ça.

— Camille Laurin

Le mouvement patriote défendait les valeurs les plus progressistes du premier tiers du XIX^e siècle : l'indépendance nationale, la démocratie, le libéralisme et le républicanisme. Il revendiquait la responsabilité ministérielle, la représentation selon la population, les droits civils, la sécularisation de la société, l'instruction publique gratuite, etc.

La lutte menée par les Patriotes fait partie d'un mouvement qui a traversé le temps et l'espace. Cette lutte rejoint toutes celles qu'on a menées partout dans le monde pour le droit des peuples à l'autodétermination. La Charte des Nations Unies consacre « le respect du principe de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ».

Cette lutte se poursuit aujourd'hui contre la tendance mondiale à l'uniformisation (lisez : à l'américanisation) des cultures. La pensée unique tend à supprimer la diversité au nom d'une omnipotente modernité. Le combat du Québec français, c'est le combat pour le droit d'être différent.

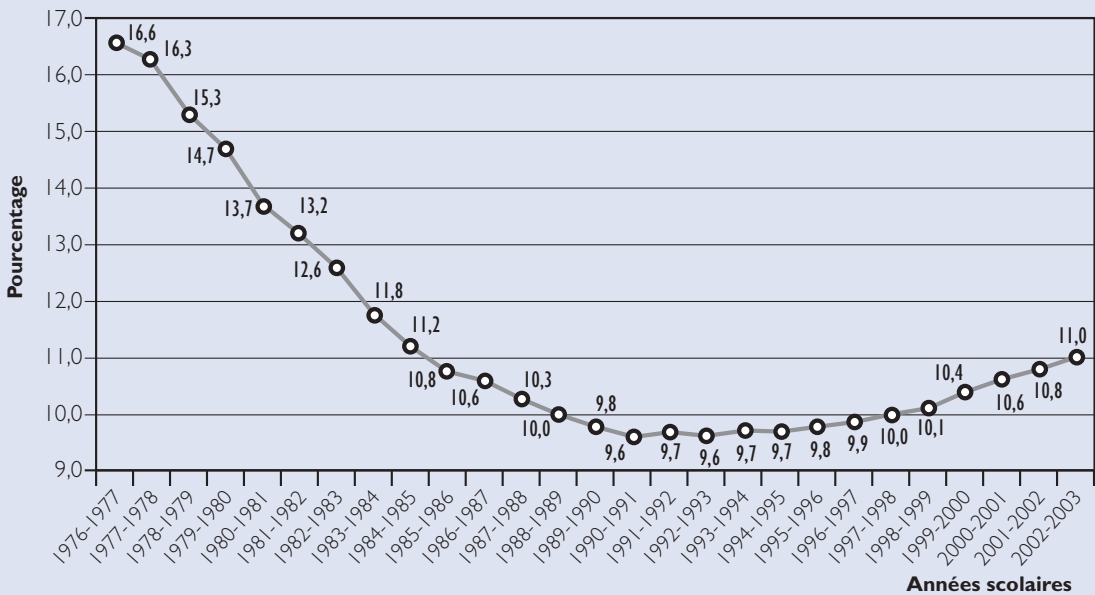
Au nom de cette prétendue modernité, certains voudraient que soit abandonnée toute référence au patrimoine historique du peuple québécois. Au nom de l'ouverture au monde, il faudrait dissimuler nos racines parce qu'elles sont différentes de celles des nouveaux arrivants.

Pourtant, notre patrimoine historique est partie intégrante de la culture publique du Québec, il englobe l'ensemble des valeurs fondamentales, des lois et des institutions qui fondent notre identité nationale. C'est en participant pleinement à une culture publique

(suite à la page 5)

L'école française perd sans cesse du terrain

Part de l'école anglaise dans les effectifs scolaires au Québec (préscolaire, primaire et secondaire), 1976-2003



Ce qu'on croyait impossible, après l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, se produit depuis déjà dix ans : parmi tous les élèves du Québec, le pourcentage de ceux et celles qui reçoivent leur enseignement en français recule à chaque année depuis 1993. Et inversement, bien sûr, une fraction toujours croissante des élèves québécois (au préscolaire, au primaire et au secondaire) est scolarisée en anglais.

Sur une base annuelle, le glissement en faveur de l'anglais peut paraître minime et presque insignifiant. Quiconque osera le signaler n'aura aucune chance d'échapper à l'accusation d'alarmisme.

Il faut néanmoins oser. Car la progression, depuis 1993, de la part occupée par l'école anglaise dans l'ensemble des effectifs scolaires, n'a pas été un phénomène accidentel et passager, limité à une année ou deux. Si modeste qu'elle soit, elle se répète à chaque année, avec une propension à

s'accroître, au point d'apparaître maintenant comme une tendance permanente, et en voie d'accélération.

Le tableau en page 2 le démontre. Il décrit la répartition par langue d'enseignement des élèves du primaire des secteurs public et privé, depuis 1991 (Les élèves adultes et ceux des écoles de langues autochtones ne sont pas inclus. Pour ne pas surcharger le présent article de chiffres, nous nous en tenons ici au niveau primaire, le niveau le plus significatif, puisque le préscolaire n'est pas obligatoire et que le secondaire est affecté par le décrochage. Cela dit, l'examen des chiffres combinés des trois niveaux révèle lui aussi une décroissance de la part détenue par l'ensemble du secteur français à partir de 1993, tel qu'illustré par la courbe du graphique ci-haut).

Tant le graphique que le tableau inspirent les observations suivantes :

(suite à la page 2)

Mot du Président général : C'est le temps de bouger !

L'arrogance du gouvernement fédéral est loin de s'atténuer, bien au contraire. En décidant d'attribuer le nom de Pierre Elliott-Trudeau à l'aéroport de Dorval, ce gouvernement a posé un geste arbitraire et diviseur. Le régime Trudeau, ce fut le fiasco aéroportuaire de Mirabel. Ce fut aussi la Loi des mesures de guerre, qu'on a invoquée en s'appuyant sur une propagande mensongère. Ce fut encore la Constitution de 1982, si inacceptable pour le Québec que depuis sa mise en vigueur — et quelles qu'aient été leurs allégeances politiques —, aucun des huit premiers ministres qui se sont succédé à la tête du gouvernement québécois n'a accepté de la signer : elle a été imposée de force au Québec, avec l'aval de dix gouvernements anglophones (dont celui de Londres). Certaines des dispositions de ce document ont restreint les pouvoirs du Québec en matière de langue et d'éducation. Dénoncés ailleurs dans le présent journal, ses effets sur la fréquentation de l'école française sont tels que si nous n'agissons pas, tôt ou tard, nous en arriverons à l'anglicisation graduelle de la population québécoise, à partir de l'école cette fois. Voilà pourtant ce que la Loi 101 visait à empêcher.

Pour remettre tout cela en perspective, et en collaboration avec le Mouvement national des Québécois, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a organisé une conférence aide-mémoire sur le régime Trudeau (tenue à l'UQÀM le 9 octobre dernier) et a appuyé différentes autres initiatives de contestation.

Avec esprit de suite et contre toute évidence, MM. Paul Martin et Stéphane Dion ont à nouveau refusé récemment de reconnaître l'existence d'un quelconque déséquilibre fiscal. Or,

le gouvernement dont ils font partie empoche des milliards de surplus encore cette année, dollars provenant en partie des taxes et impôts perçus ici au Québec. Doublant les torts de leur gouvernement d'un affront, les députés libéraux fédéraux du Québec ont voté contre une motion qui visait à reconnaître que le Québec constitue une nation.

Les gestes susceptibles de fragiliser encore plus la situation du français chez nous et de mettre en péril ses timides avancées à Montréal se sont multipliés cet automne. Nous pensons en particulier à plusieurs des mesures envisagées par le nouveau gouvernement québécois : l'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire, l'abandon au profit d'associations ethniques de l'accueil des immigrants et même du recrutement dans leur pays d'origine de candidats à l'immigration. Ajoutons à cela les défusions municipales, qui risquent de faire resurgir des ghettos anglophones à Montréal. Cette situation incite la SSJBM à intensifier son action et à se faire plus mobilisatrice que jamais.

C'est le temps de bouger. Toutefois, pour bouger, il faut avoir des ressources : au premier chef, vous, nos militants. Vous êtes nombreux à nous avoir déjà signifié votre disponibilité. Pour rendre plus efficaces nos efforts de mobilisation, des bénévoles ont travaillé tout l'été à mettre à jour la liste de nos membres. Nous vous inviterons sous peu à participer à nos activités et à vous intégrer à différents comités d'action. Grâce au nouveau support informatique dont nous disposerons, la nécessaire coordination de ces opérations se fera plus harmonieusement.

Le comité Jean-Martucci s'est réuni plusieurs fois au cours de l'été. Voué à l'affirmation et à la défense du fait français, il a élaboré un plan d'action et formé des sous-comités. Il organise en ce moment une journée d'étude — le 22 novembre 2003 — portant sur le français langue commune et langue de convergence, et sur les moyens d'action à prioriser. Cette manifestation publique permettra à des militants venant de divers horizons de se joindre aux membres actuels. La SSJBM souhaite former une coalition avec des partenaires partageant ses objectifs linguistiques.

En général, les ressources humaines ne manquent pas, mais les ressources financières sont plus rares. De ce côté-là, nous innovons à plusieurs égards : la location des locaux de notre annexe vient d'être confiée à une nouvelle agence, nos salons et autres locaux seront mis de façon plus régulière à la disposition de groupes désireux d'y organiser des célébrations ou des réunions de travail, plusieurs de nos activités s'autofinanceront au profit de nos sections ou de la Société, certains objets promotionnels seront mis en vente à l'entrée même de notre siège social, le Journal a commencé à se trouver des annonceurs et, bien sûr, nos frais resteront très modestes grâce au bénévolat.

Merci à toutes celles et à tous ceux grâce à qui nous ferons de la Société, à l'aube de sa cent soixante-dixième année, un lieu de ralliement incontournable pour la défense, le progrès et l'indépendance du Québec.

Jean Dorion

L'école française perd sans cesse du terrain (suite de la page 1)

1. La part du secteur anglais dans l'ensemble des effectifs s'accroît à chaque année depuis 1992, pour le primaire, et depuis 1993 pour l'ensemble des trois niveaux. Tous les démographes vous diront que, sauf cataclysme, les changements dans la composition de grandes populations sont le plus souvent très lents mais, un coup amorcés, difficiles à infléchir.

2. La progression ininterrompue du secteur anglais est inégale d'une année à l'autre, mais elle s'alourdit nettement à partir de 1998. L'adoption de la loi 104, qui fermait certains « trous » dans la politique d'admissibilité à partir de l'année scolaire 2002-2003, n'a pas réussi à freiner la croissance de la part occupée par l'école anglaise, au contraire; elle a tout au plus empêché que cette croissance ne soit encore plus forte.

3. Cette évolution favorable à l'anglais en surprendra probablement plusieurs : on aurait pu s'attendre à ce qu'au contraire, en vertu de la Loi 101, toute l'immigration internationale modifie davantage à chaque année l'équilibre des effectifs en faveur de l'école française. C'est d'ailleurs ce qui s'était passé entre 1977 (année de l'adoption de la Loi) et 1993, alors que la part de l'école anglaise, tous niveaux confondus, avait décliné à chaque année, passant de 16,50 % en 1977-78 à 9,64 % en

1993-94. Mais depuis, on assiste à un renversement de la tendance. Le langage froid des chiffres des dix dernières années devrait tempérer quelque peu les éclats triomphalistes du style « La guerre des langues est finie; le français a gagné! » qu'on entend souvent retentir jusque dans certains cercles nationalistes.

4. Chez la plupart des anglophones comme chez les francophones adeptes du bonne-ententisme (l'expression est presque tombée en désuétude, mais pas la chose), on opposera sûrement, aux gains récents du secteur anglais, les pertes qu'il a subies de 1977 à 1993. En oubliant ainsi que le but de la Loi 101 était précisément de mettre fin au gonflement de la communauté anglophone par les immigrants.

Attendons-nous donc à voir qualifier le présent renversement de tendance de « modeste correction », de « répit pour des institutions fragilisées », voire de « juste retour des choses ». Toute cette métaphysique ne devrait pas nous faire oublier une réalité très simple : avec les règles actuelles d'admission à l'école anglaise, il n'existe aucune raison de croire que le présent recul du secteur français va s'arrêter, et il en existe au contraire plusieurs de présumer qu'il pourrait s'accélérer. Même en excluant toute accélération, dans l'hypothèse très opti-

miste où le glissement en faveur de l'école anglaise ne garderait que son rythme moyen des cinq dernières années (un peu plus d'un cinquième de 1 % annuellement), il suffirait de 25 ans pour ramener la part de l'école anglaise à ce qu'elle était lors de l'adoption de la Loi 101... il y a 26 ans!

Le train dans lequel nous sommes montés collectivement en 1977 circule, depuis 1992, en marche arrière. Il ne va pas très vite (pour le moment), mais sa direction est claire : nous sommes sur la voie du retour.

DES FACTEURS MULTIPLES ET ENCHEVÊTRÉS

Quelles peuvent donc bien être les causes de cette progression de l'école anglaise? Elle résulte de composantes multiples et enchevêtrées. Elles sont démographiques mais également juridiques, car ne va pas à l'école anglaise qui veut. L'examen des facteurs juridiques, c'est-à-dire des critères d'admissibilité à l'école anglaise déterminés par la législation québécoise et par la constitution canadienne, est le plus utile. En effet, l'examen des facteurs démographiques n'offre pas beaucoup de pistes de solution; par exemple, à supposer qu'une politique nataliste réussisse à augmenter le nombre d'enfants au Québec, il n'est pas sûr qu'elle réglerait la question qui nous occupe ici, soit celle de la répartition des écoliers entre les secteurs français et anglais d'enseignement.

(suite à la page suivante)

Effectifs scolaires du primaire selon la langue d'enseignement, de 1991-92 à 2002-03 Source des données : MEQ, pourcentages calculés par l'auteur.

Année scolaire	Total des élèves, secteurs fr. et ang.	Scolarisés en français	Part du secteur français (%)	Scolarisés en anglais	Part du secteur anglais (%)	Progression annuelle du sect. anglais en % du total
1991-92	576 154	521 642	90,54	54 512	9,46	
1992-93	565 763	511 501	90,41	54 262	9,59	00,13
1993-94	554 425	500 069	90,20	54 356	9,79	00,20
1994-95	546 494	491 804	89,99	54 690	10,01	00,21
1995-96	546 589	490 976	89,83	55 613	10,17	00,16
1996-97	551 277	494 893	89,77	56 384	10,23	00,06
1997-98	557 828	500 399	89,70	57 429	10,30	00,07
1998-99	564 840	505 668	89,52	59 172	10,48	00,18
1999-00	571 436	510 542	89,34	60 894	10,66	00,18
2000-01	574 155	511 817	89,14	62 338	10,86	00,20
2001-02	571 623	508 471	88,95	63 152	11,05	00,19
2002-03	562 854	499 371	88,72	63 483	11,28	00,23

La tentation est forte d'attribuer la croissance supérieure du secteur anglais à un seul facteur, qu'il s'agisse d'une natalité effectivement supérieure chez les anglophones, de certaines exceptions consenties par le Québec lui-même, de la « clause Canada », dont nous parlerons plus loin, ou de la prétendue préférence des couples mixtes pour l'école anglaise (effectivement, les enfants de couples dont un conjoint est admissible à l'école anglaise et l'autre pas sont tous admissibles à l'école anglaise, mais ils n'y vont pas tous pour autant. S'ils se répartissent également entre les deux secteurs d'enseignement, rien ne changera; si plus de la moitié favorisent un secteur, ce secteur croîtra; ce deuxième comportement, cependant, n'est aucunement prouvé, car il n'existe aucun recensement de ces couples et encore moins de la langue d'instruction de leurs enfants; néanmoins, les tenants du laisser-faire insistent beaucoup sur ce prétendu facteur, sachant qu'on ne pourrait guère lui opposer de remède respectable).

En réalité, c'est l'addition des divers facteurs de croissance du secteur anglais qui fait problème. Parmi les plus importants, il suffirait d'en retrancher un pour que la courbe de notre graphique retrouve sa direction d'autrefois, favorable au français. Or, il est clair que sans la « clause Canada » l'école française n'aurait jamais perdu de terrain depuis dix ans; elle en aurait gagné et continuerait à en gagner à l'avenir. Examinons cette « clause » et ses effets, mais non sans avoir d'abord rappelé la situation qui avait inspiré l'adoption de la Loi 101, et les solutions qu'elle comportait originellement.

L'ANOMALIE QUÉBÉCOISE

La Nouvelle-France n'avait pas d'écoles anglaises : la dualité des langues d'enseignement au Québec est un résultat de la défaite de 1760. Voyons les choses comme elles sont : la coexistence, sur un même territoire et en libre concurrence, d'écoles publiques enseignant dans des langues différentes, est une anomalie dans les trois Amériques comme dans l'ensemble des sociétés développées. Hors du Québec, on ne la retrouve guère que là où elle ne risque pas de poser problème pour la majorité, comme au Canada anglais ou en Finlande, où les minorités continuent à fondre. En Belgique, les Wallons ne l'ont jamais acceptée et les Flamands s'en sont débarrassés. Elle ne subsiste qu'à Bruxelles, que peu de gens, même au Québec, voient comme un modèle. En Suisse aussi prévaut la territorialité des langues : à Genève, par exemple, les francophones ne forment que 65 % de la population, mais toutes les écoles publiques sont françaises. Le germanophone qui quitte Berne pour s'installer à Genève ne pourra pas y réclamer un enseignement public en allemand pour ses enfants; les tribunaux suisses sont très clairs là-dessus. La territorialité des langues n'a jamais empêché les Suisses d'être reconnus comme un peuple civilisé, ni d'atteindre un PIB par habitant très supérieur à

celui des Québécois ou des Canadiens. Ni Genève d'accueillir quatre fois plus de sièges d'organismes internationaux que Montréal.

LA « CLAUSE QUÉBEC »

La Loi 101 du docteur Camille Laurin, dans sa version originale, dotait le Québec d'une solution à la suisse, mais elle évitait de bouleverser la vie des familles qui, avant son adoption, avaient déjà fréquenté l'école anglaise au Québec. Celles-là garderaient ce privilège et pourraient le transmettre à leur descendance (cette disposition de la Loi, parfaitement honorable, sera baptisée plus tard « clause Québec »). Dorénavant, la Loi imposerait à ceux qui choisiraient librement de s'établir au Québec, d'où qu'ils viennent, y compris du Canada, une condition raisonnable : que leurs enfants fréquentent l'école française. Pour eux aussi, le Québec redevenait la société de langue française qu'il avait été avant la défaite de 1760. Les migrations, quelles que soient leurs sources, cesseraient de jouer contre le français; elles joueraient en sa faveur.

LA CHARTE CANADIENNE DES « DROITS »

Il fallut moins de cinq ans au Canada pour compromettre ce projet. En 1982, dix gouvernements majoritairement anglophones se sont entendus pour réduire les pouvoirs du Québec dans les domaines de la langue et de l'éducation. Ils l'ont fait en imposant une Charte canadienne des « droits » (les guillemets s'imposent car ce document contient pêle-mêle des droits fondamentaux et des privilèges circonstanciels qu'on a cherché à sacraliser en les re-baptisant « droits »). Par l'article 23 de ce document, le Québec est tenu de reconnaître l'admissibilité à l'enseignement public en anglais de tous les enfants dont le père, la mère, un frère ou une soeur ont eux-mêmes reçu ou reçoivent un tel enseignement, ou qui le reçoivent eux-mêmes, n'importe où au Canada. C'est ce qu'on appelle la « clause Canada ».

L'IMPACT DE LA « CLAUSE CANADA »

Il est impossible de comptabiliser les effets directs de ce changement, car les statistiques disponibles ne distinguent plus les élèves touchés respectivement par la « clause Québec » et la « clause Canada ». Cependant, contrairement à une croyance répandue, l'impact de la clause Canada est certainement très considérable. Pour l'illustrer, prenons une comparaison : parmi tous les écoliers québécois nés hors du Canada, ceux nés en Haïti sont les plus nombreux : il y en avait 4 451 en 2000-2001 (presque tous à l'école française). Or, on comptait dans les seules écoles anglaises du Québec, la même année, 8 069 élèves nés en Ontario. Cela pour dire que l'effet des migration interprovinciales sur nos effectifs scolaires n'a rien d'insignifiant.

La plupart des Québécois n'en sont pas con-

scients, mais la communauté anglo-québécoise est constituée en bonne partie de personnes nées dans les provinces anglaises du Canada (17,5 % de la communauté) Ajoutons à ces personnes leurs enfants nés au Québec et l'on arrive à une part encore bien plus grande. À titre d'indice, en 2000-2001, les élèves nés au Canada anglais constituaient près d'un dixième (11 159 sur 119 500) des effectifs des écoles anglaises du Québec. Mais on pourrait certainement doubler, peut-être même tripler cette fraction, si on ajoutait leurs frères et sœurs nés au Québec, et les autres élèves nés au Québec de personnes scolarisées en anglais ailleurs au Canada. Sans la clause Canada, ces trois catégories d'écoliers, possiblement le quart des effectifs actuels de l'enseignement en anglais, n'y seraient généralement pas admissibles.

Sans les effets directs de la Charte canadienne des « droits », la part des écoliers scolarisés en français dans l'ensemble des effectifs scolaires québécois n'aurait jamais pu diminuer, comme elle le fait depuis 1994; elle aurait augmenté constamment et continuerait à le faire.

Alors, que faire? Avec les politiques actuelles d'admission à l'école anglaise, ai-je écrit plus tôt, il n'existe aucune raison de croire que le recul actuel de l'école française va s'arrêter et il en existe au contraire plusieurs de présumer qu'il va s'accélérer. Parmi ces raisons figure le fait que le pourcentage du secteur anglais dans les effectifs totaux est plus fort au primaire qu'au secondaire, ce qui présage de l'avenir. Le rattrapage économique que connaît présentement le Québec amène plus de Canadiens à s'y établir; enfin, le pourcentage de francophones dans la population des provinces anglaises diminue rapidement; leur part dans les migrations en provenance de ces provinces au Québec en sera tôt ou tard affectée. Or, on a vu à quel point l'arrivée de Canadiens anglophones contribue à gonfler les effectifs de l'école anglaise au Québec, grâce à la clause Canada.

UNE CONSTITUTION ILLÉGITIME

Ce virus introduit dans la politique québécoise de refrancisation par MM. Trudeau et Chrétien en 1982 n'a pas fini d'y faire ses ravages. Nous devons œuvrer à créer l'antiviral qui serait une prise de conscience de la population. Il faut aider le Gouvernement québécois à prendre conscience lui-même du recul amorcé depuis dix ans par l'enseignement en français. Il devrait informer la population des effets, actuels et prévisibles, de la clause Canada, ce qu'il n'a jamais fait dans le passé, même au moment où cette contrainte lui fut imposée.

Les indépendantistes, par ailleurs, doivent faire de la dénonciation de l'article 23 de la Charte des « droits » l'une de leurs priorités. La constitution qui a été imposée de force au Québec en 1982, n'a aucune légitimité morale. Elle est si exorbitante que chacun des huit premiers ministres de toutes teintes qui se sont succédés à Québec depuis a refusé de la signer. Elle met en cause notre sécurité linguistique. En libérer le Québec doit être notre premier objectif.

Jean Dorion

UN CACHET INCOMPARABLE POUR VOS RÉCEPTIONS ET RÉUNIONS



Le saviez-vous ? On peut louer les salons de la maison Ludger-Duvernay. Pourquoi se contenter d'une banale salle d'hôtel quand on peut tenir réceptions et réunions dans un cadre historique sans pareil ?

Nos prix, toutes taxes comprises, sont plus que compétitifs.

	En semaine, le jour	Soir et fin de semaine
Salon Jacques-Viger (sur la photo)	100 \$	250 \$ + 20 \$/h
Salon Lionel-Groulx	75 \$	175 \$ + 20 \$/h
Salon L.-O.-David	75 \$	175 \$ + 20 \$/h
Deux de ces salons combinés	150 \$	300 \$ + 20 \$/h
Les trois combinés	200 \$	450 \$ + 20 \$/h

Petites salles de travail et de rencontre également disponibles à partir de 40 \$ par jour ou soirée.

Bernard Landry
Chef de l'Opposition officielle



Hôtel du Parlement
Bureau 2.94
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone: (418) 643-2743
Télécopieur: (418) 643-2957
blandy@assnat.qc.ca

I, Place Ville-Marie
Bureau 1515
Montréal (Québec)
H3B 2B5
Téléphone: (514) 873-0970
Télécopieur: (514) 873-7066



Réal Ménard, Député
HOCHELAGA-MAISONNEUVE



SUITE 218
EDIFICE DE LA JUSTICE
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0A6
(613) 947-4576
Télécopieur: (613) 947-4579
Courriel: menard@parl.gc.ca

4036 RUE ONTARIO EST
MONTREAL (QUEBEC)
H1W 1T2
(514) 283-2655
Télécopieur: (514) 283-6485
Courriel: menard1@parl.gc.ca

Journalssjb Volume 3 • Numéro 3 • novembre 2003

3

Le français, langue commune et langue de convergence

Entrée en vigueur en 1977, la Charte de la langue française avait pour but, entre autres, de renforcer « la qualité et le rayonnement de la langue française » au Québec. À cette époque, comme encore aujourd'hui, elle visait à renforcer le pouvoir d'attraction ou d'intégration du français en régissant son usage dans les institutions publiques du Québec, de façon « à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

À l'origine, la Loi 101 faisait du français non pas une langue officielle, mais plutôt LA langue officielle du Québec. Ainsi, elle devait faire du français non pas la langue des seuls francophones, mais la langue commune de tous les Québécois.

Le français, langue commune, c'est la langue vers laquelle on a tendance à converger, la langue qui rassemble. La langue commune, c'est la langue qu'on parle dans une rencontre publique entre des citoyens de toutes origines, ayant ou non le français comme langue maternelle ou comme langue d'usage à la maison. Comme c'est le cas pour la langue officielle dans la plupart des États, au Québec, le français devrait normalement être le moyen de communication «interlinguistique», la langue que se parlent entre eux non seulement les francophones, mais aussi celle utilisée autant entre un francophone et un anglophone, qu'entre un allophone et un francophone, ou un anglophone et un allophone.

La commission Gendron (1972) prévoyait deux étapes principales dans le processus de francisation. La première visait à faire du français la langue de travail des francophones, et la seconde, à faire de cette langue la langue commune de toute la population du Québec. La structure du monde du travail reléguait alors le français au bas de l'échelle des emplois, le bilinguisme s'imposait aux paliers moyens et l'anglais dominait au sommet. Cette situation prévalait fréquemment même dans des régions presque entièrement francophones.

C'est pourquoi l'énoncé de politique qui donna naissance à la Charte de la langue française (Livre Blanc, mars 1977) faisait du droit des Québécois de travailler en français une « question de justice sociale ».

La première étape visée par la Charte de la langue française est considérée comme étant en grande partie réalisée dans les milieux francophones relativement homogènes. Toutefois, l'étude de Pierre Serré parue récemment dans L'Action nationale montre que ces progrès, bien que marqués au cours des années 80, restent incomplets et précaires.

Quant à l'objectif de faire du français la langue commune et la langue de convergence, les études et les bilans récents indiquent qu'il est encore loin d'être atteint. Le français est surtout utilisé en public et au travail par les francophones et les immigrants francisés. Dans la région de Montréal (et dans les milieux mixtes linguistiquement), le recours au français dans les communications publiques entre tous les Québécois est beaucoup moins répandu que dans le reste du Québec.

On invoque fréquemment l'importance de l'anglais au vu de la mondialisation du commerce, de l'industrie et de la finance pour justifier le bilinguisme institutionnel et l'imposition de l'anglais au travail. Il est certain que l'usage d'autres langues peut être nécessaire dans certains secteurs d'activité, mais cela ne justifie en rien le recours à l'anglais entre Québécois de langues diverses dans les milieux de travail, dans l'entreprise (bureaux, usines, ateliers ou services) et dans le commerce. Et c'est avant tout à Montréal qu'il est essentiel de faire du français la langue commune et la langue de convergence. La région métropolitaine accueille 85 % des immigrants qui s'établissent au Québec; la plupart d'entre eux habitent l'île de Montréal. L'énoncé de politique qui donna naissance à la Charte de la langue française (Livre Blanc, mars 1977) expliquait que : « Ce n'est que lorsque le français sera devenu véritablement la langue du travail et des affaires que la plupart des

immigrants comprendront que leur intérêt les pousse à se solidariser avec la communauté francophone ». Le dernier rapport annuel de gestion de l'OQLF indique que 47 pour cent des travailleurs immigrants du Québec affirment utiliser le plus souvent l'anglais au travail.

Les Québécois devront faire un choix. Des progrès remarquables ont été faits pour assurer l'avenir du français au Québec, mais l'objectif ultime reste à atteindre, celui de faire du français la véritable langue commune et la langue de convergence. C'est le choix qu'exigent l'affirmation de soi et l'ouverture aux autres, la cohésion sociale et la solidarité citoyenne. Le véritable respect des autres commence par le respect de soi et de la place qu'on occupe .

Il y a d'abord une prise de conscience et un changement d'attitude à promouvoir chez les Québécois et les Montréalais. On entend trop souvent nos concitoyens montréalais dire qu'ils se font aborder en anglais même par des locuteurs de langue française. Rien ne justifie l'obligation de travailler ou de vivre en public autrement qu'en français à l'intérieur de l'espace linguistique québécois. Le français est le liant qui favorise la cohésion de tous les citoyens du Québec.

L'objectif de faire du français la langue commune et la langue de convergence doit constituer l'axe central d'une mobilisation de toutes les composantes de la société civile. Cette mobilisation devra nécessairement déboucher sur une réforme majeure des mesures d'aménagement linguistique au Québec.

Nous ferons un premier pas vers cette mobilisation massive lors de la journée d'étude qu'organise la SSJBM pour le 22 novembre prochain : elle portera sur le français langue commune et langue de convergence, et sur les moyens d'action à prioriser.

C'est une invitation.

Mario Beaulieu

HOMMAGE À L'UN DES NÔTRES

Saviez-vous que l'un des membres de notre Comité Jean-Martucci jouit d'un honneur généralement réservé aux défunts? Très ardent défenseur de notre langue, homme de conviction, homme de parole, Raymond Gagnier créait, en 1985, un tournoi de volleyball afin de favoriser le rapprochement des employés de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer (maintenant, hélas, nommée Pointe-de-l'Île...), dont il était alors l'un des conseillers pédagogiques. Lorsqu'il prit sa retraite en 1987, on lui a fait l'honneur de nommer son tournoi "La Coupe Raymond Gagnier". La popularité de ce tournoi ne cesse de croître.



Point n'est besoin d'être devin pour comprendre que le dynamisme de Raymond Gagnier, sa vitalité, ses qualités de chef ont été très largement appréciées par ses pairs. Et puis, voilà une coupe qui porte un nom bien français.

Point n'est besoin d'être devin pour comprendre que le dynamisme de Raymond Gagnier, sa vitalité, ses qualités de chef ont été très largement appréciées par ses pairs. Et puis, voilà une coupe qui porte un nom bien français.



L'avenir du français langue commune et de convergence

Journée d'étude stratégique

**Le samedi 22 novembre 2003
9 h 30 à 16 h 00**

**Maison Ludger-Duvernay
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal**

Au programme :
**LE JOVIALISME LINGUISTIQUE
LA SITUATION DU FRANÇAIS LANGUE COMMUNE
LE REcul DE L'ÉCOLE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

Avec :
Josée Legault, politologue, chroniqueuse politique au journal The Gazette
Charles Castonguay, mathématicien
Jean Dorion, sociologue, président de la SSJBM

Animation : Mario Beaulieu

Atelier et plénière en après-midi

**Entrée libre
Dîner sur place à prix modique**

Renseignements et réservations: (514) 843-8851

À LA MÉMOIRE DE NOS PATRIOTES

(suite de la page 1)

commune que tous les citoyens peuvent s’y intégrer et l’enrichir des apports de leur culture d’origine. L’histoire nationale est donc un facteur d’intégration et non d’exclusion.

Franco Nuovo, journaliste québécois d’origine italienne, a illustré ce principe d’une façon claire et saisissante à partir d’une anecdote de la vie quotidienne :

« Dimanche, c’était la première communion de Véronique, ma filleule. Elle était belle dans son aube toute blanche; un ange. [...] Après la cérémonie, il y avait dîner chez ses parents, avec tous les enfants, les grands-parents; un beau dimanche! À table, on s’est mis à parler généalogie. En fait, les parents de Véronique venaient de découvrir dans un document que les premiers Élie (c’est leur nom) étaient arrivés au pays en 1600 quelque. C’est alors que Geneviève, la plus vieille des filles, âgée d’une quinzaine d’années, a lancé dans un cri

du coeur :
- Alors, on est de souche! Elle était contente.
- Qu’est-ce que c’est, “ être de souche “? lui ai-je demandé.
- Ben, qu’on est Québécois, qu’on est là depuis longtemps.
- Et moi, Geneviève, suis-je Québécois ?
- Oui, t’es Québécois, mais pas de souche.

Geneviève avait raison. Elle était fière. Fièvre d’apprendre que sa souche avait poussé au Québec, sous ses pieds, tout comme je suis fier de savoir que la mienne, malgré mes racines nouvelles ici, est là-bas, en Italie. Rien de plus normal.

Plus tard, à table toujours, en parlant bouffe, Geneviève a lancé a son père :

- Papa, faudrait que t’achètes notre prosciutto à nous. Le bon.
- Notre prosciutto à nous? Qu’est-ce que ça veut dire? Le prosciutto dont tu parles vient d’Italie. Ce n’est donc pas un prosciutto de souche, ironisai-je.
-Peut-être pas, mais il est bon, il est ici, et

c’est le nôtre.

Geneviève avait compris qu’on est d’où l’on est, et pas d’où l’on vient, mais aussi qu’on peut être d’où l’on est tout en étant fier d’être d’où l’on vient.

[...] Si je comprends bien, dans ce nouveau Québec privé de sa mémoire, seuls les Néo-Québécois auront le privilège d’évoquer leurs origines et d’en être fiers. Quant aux autres, du peuple fondateur, ils ne viendront plus de nulle part. Mais que sont donc ces gens, ces nationalistes, qui proposent de se nier eux-mêmes ? [...] Je suis Québécois. Je suis d’ici. Ce qui ne m’empêche pas d’avoir « une souche » en Italie. Il n’y a rien d’incompatible. Voulez-vous que je vous dise ? Le grand défi du Québec, c’est qu’un petit Chinois ait pour héros un coureur des bois. Mais encore faut-il que le coureur des bois soit. »

(Franco Nuovo, Journal de Montréal, le 21 avril 1999)

Quelques repères historiques

Puissiez-vous prospérer autant que vous le méritez et vous rappeler quelque fois la mémoire de votre ami malheureux mort sur l’échafaud pour racheter son pays opprimé.Votre ami sincère et dévoué,

Chevalier de Lorimier

Une suite ininterrompue d’événements: déportation des Acadiens (1755), Guerre de Sept Ans (1756-1763), Traité de Paris (1763), Acte de Québec (1774), invasion et occupation de Montréal, Trois-Rivières et Québec par les Américains (1775-1776), accaparement par les loyalistes américains des terres hors seigneuries (Eastern Townships) à partir de 1783, de même que l’Acte constitutionnel de 1791, sont autant de coups durs qui ont semé graduellement le germe de la rébellion de 1837-1838. Rappelons brièvement la période qui suivit:

L’Acte constitutionnel de 1791, divisait la Province of Quebec en deux parties, accordant à chacune une Chambre d’assemblée dotée d’un nombre égal de députés élus, nonobstant le fait que la population française du Bas-Canada était alors très largement supérieure à celle du Haut-Canada. Très étrange démocratie car le Conseil législatif (nommé) et le Conseil exécutif (nommé) avaient le pouvoir de rejeter toute loi, tout règlement, toute décision démocratiquement votée par la Chambre d’assemblée (élue). Faut-il s’étonner que la Chambre d’assemblée ait réclamé, pendant plus de trente ans, que les membres du Conseil législatif soient choisis parmi les députés élus? C’est ce qu’on appelait la demande de responsabilité ministérielle.

Vers 1810-1811, on forme à la hâte une armée pour con-

trer l’invasion américaine (1812-1815). Dans les années 1830-1832, le Parti patriote exige davantage de réformes; Londres nomme une commission d’enquête et interdit d’accepter les demandes des patriotes. La Chambre d’assemblée (élue) décide de ne plus siéger. En mars 1837, Lord John Russell présente ses célèbres résolutions qui sont un quasi refus des 92 demandes des patriotes. Tout au plus accepte-t-il de modifier la composition des conseils nommés. Mais le plus grave, c’est que la huitième de ses dix résolutions accordée au Gouverneur le droit de puiser dans les revenus du Bas-Canada, sans le consentement de la Chambre d’assemblée élue, pour financer l’Administration gouvernementale et la Justice. Le texte de ces résolutions n’est connu au Bas-Canada qu’au mois d’avril 1837: il déclenche une très forte vague de mécontentement.

Déjà il y a surpeuplement des seigneuries et un vaste courant d’émigration vers les États-Unis est en branle. En 1837, la situation est aggravée par une crise économique mondiale, doublée localement par une grave pénurie agricole qui affecte la population. Des avocats, des notaires, des médecins, plusieurs marchands dirigent maintenant le Parti patriote (auparavant Parti canadien) qui compte 40 des 46 députés de la Chambre d’assemblée lors de l’élection de 1835. C’est dans ce contexte général de vaste et profond malaise que prend forme le processus révolutionnaire de 1837-1838. Une écrasante majorité française se sent méprisée par une minorité étrangère et antidémocratique.

Entre mai et novembre 1837, 44 assemblées populaires auxquelles participent des milliers de citoyens se tiennent à Montréal, Trois-Rivières, Québec, et ailleurs sur les deux rives du Saint-Laurent. On assiste à l’organisation d’un boycottage généralisé, qui tarit les entrées de fonds pour Londres. Le 15 juin 1837, une proclamation gouvernementale interdit les assemblées de protestation; vingt-six patriotes sont destitués

de leurs fonctions, dont huit députés; plusieurs patriotes ripostent en remettant leur démission. Le 23 octobre a lieu l’assemblée des Six-Comtés (Rouville, Chambly, Verchères, Acadie, St-Hyacinthe, Richelieu et Saint-Charles). Les Anglais déclenchent une progagande haineuse contre les patriotes et fondent le Doric Club. Adam Thom publie dans le Montreal Herald une série d’articles violents et racistes. Le 6 novembre 1837, le Doric Club attaque les Fils de la Liberté à Montréal, saccage l’imprimerie du journal The Vindicator, propriété d’un patriote irlandais, et menace la maison de Papineau, rue Bonsecours.

Violente et sauvage répression à Saint-Charles, Saint-Denis, Saint-Eustache et Saint-Benoit. 99 patriotes sont condamnés à mort par une cour martiale. 29 seront graciés, 58 exilés en Australie et 12 pendus au Pied-du-Courant. Des milliers de citoyens sont emprisonnés, surtout à Montréal.

Le rapport Durham (1839), entraîne l’Acte d’Union (1840), qui permet au Haut-Canada (Ontario) de faire payer ses dettes par le Bas-Canada (Québec) dont les finances étaient jusque là excédentaires, et d’imposer l’anglais comme seule langue officielle! Au cours d’une émeute de la population anglo-montréalaise, le Parlement du Canada Uni, Place Youville, à Montréal, est détruit en 1849 par un incendie allumé par nul autre que...le chef pompier anglais de Montréal! Ce qui cause la perte d’une bibliothèque française alors unique au monde. Les Anglais du Bas-Canada manifestent ainsi leur colère contre l’indemnisation des pertes subies par les patriotes du Haut comme du Bas-Canada.

Les patriotes exilés rentreront au pays en 1845, sauf deux, morts empoisonnés en Australie, et un troisième qui s’y est marié.

Décès de Monsieur FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comme vous l’avez déjà appris par les médias, l’un des plus grands dirigeants de toute l’histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s’est éteint le 14 juillet dernier à l’âge de 94 ans.



Monsieur Angers a présidé notre organisme de 1969 à 1973, en plus de s’illustrer à bien d’autres égards au service du peuple québécois. Il fut notamment un professeur émérite à l’École des hautes études commerciales (HEC Montréal) où il a enseigné l’économie appliquée pendant de nombreuses années. Son enseignement était prolongé par ses articles et ses études dans L’Actualité économique (fondée en 1925) dont il fut pendant plusieurs années le responsable. Disciple et à certains égards héritier d’Édouard Montpetit et d’Esdras Minville, François-Albert Angers a joué un rôle déterminant dans la prise de conscience chez les nôtres du besoin de conquérir la maîtrise de notre économie. Dans Le Devoir du 15 juillet 2003, Jean Dorion le définissait comme un homme de principes « M. Angers était curieusement un personnage

tourné vers l’économie appliquée et les affaires. Et, en même temps, il était un homme de principes. Il était loin d’être cynique comme plusieurs hommes d’affaires le sont. Il s’est battu pour les droits du français au Québec et pour l’indépendance. »

Il n’est pas un seul grand débat au Québec depuis le milieu des années trente auquel il a été étranger. Monsieur François-Albert Angers a été le président-fondateur du Mouvement Québec français de 1972 à 1980 et fut également l’un des concepteurs et des réalisateurs des États généraux du Canada français. Son passage à la Ligue d’Action nationale fut marquant. Il joignit ses rangs dans les années trente, la présida de 1954 à 1985 et dirigea sa revue de 1959 à 1968. Son action s’est étendue à trois combats dominants et interdépendants : la libération économique, la défense de l’autonomie « provinciale » puis, logiquement, plus tard, la recherche de la souveraineté, et enfin, la défense de la langue française qui à son sens, résumait et justifiait tout le reste.

En 1996, les Cahiers d’histoire du Québec au XX^e siècle consacraient un « dossier » à François-Albert Angers, l’une des personnalités dominantes du Québec depuis un bon demi-siècle, par tout ce qu’il a dit et accompli mais aussi par ce qu’il a inspiré et suscité.



VIF SUCCÈS DU CONCERT BÉNÉFICE DU PRÊT D'HONNEUR



Avec un spectacle intime, plein d'humour et de bonne humeur, Michel Rivard a comblé les quelques 800 convives qui ont rempli la salle Ludger-Duvernay du Monument-National au concert-bénéfice du Prêt d'Honneur le 8 octobre dernier.

Dans son mot de bienvenue, Jean-Paul Champagne, pdg de la campagne de financement 2002-2006, a tenu à souligner le lien entre le Monument-National, inauguré il y a 110 ans, et la Maison du Prêt d'Honneur, située juste en face qui dessert tant de jeunes depuis 2002. « La participation formidable au concert-bénéfice démontre que les gens sont encore très sensibles à l'idée qu'incarne le Prêt d'Honneur mais aussi que nous réussirons notre campagne. »

Avant le début du spectacle, les deux présidents d'honneur du concert, l'honorable juge Jean Dionne et le docteur Yves Lamontagne, président du Collège des médecins et le président du Comité organisateur M. Jacques Desmarais, ont souligné l'apport de la Fondation et de la MPH au soutien de la relève étudiante. Ils ont remercié chaleureusement les membres du Comité organisateur de l'événement de leur dévouement et les donateurs, de leur générosité.

Au nom de la Fondation du Prêt d'Honneur, son président, Gaston Bergeron, a révélé avec grande satisfaction l'apport du concert-bénéfice à la campagne de financement : une somme nette de

45 000 \$. Il a tenu à remercier et à féliciter toutes les participantes et participants, y compris les donateurs, à ce grand succès.

M. Bergeron a fait remarquer, toutefois qu'un bon bout de chemin restait à parcourir pour s'assurer que la Maison du Prêt d'Honneur fournisse, à long terme, les logements abordables et le milieu de vie stimulant qu'elle offre aujourd'hui à la relève étudiante. Il a donc enjoint les artisans de la campagne à maintenir leur effort et aux donateurs et donatrices de continuer à les soutenir de leur générosité.

Le Prêt d'Honneur a été fondé en 1944 par la Société Saint-Jean-Baptiste pour aider des étudiants à poursuivre leurs études supérieures avant la création des prêts et bourses. Parmi les 10 000 qui ont bénéficié du Prêt d'Honneur pour poursuivre leurs études, réaliser leurs rêves et aider à bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain, signalons Hubert Reeves, Jean-Pierre Ferland, André Caillé, Jean Neveu, Francine Lalonde, Hélène Loiselle, Denise Bombardier, Fernand Daoust, Robert Charlebois, Jean-Guy Rodrigue, Denis Lazure, Guy Rocher, Gérald Tremblay (maire de Montréal), Yves Vaillancourt (maire de Laval), Pierre Fortier.

Tous nos remerciements aux présidents d'honneur, aux membres du Comité organisateur, au personnel qui œuvre pour la Fondation et aux donatrices et donateurs.

INAUGURATION DU SALON JEAN-GUY DÉCARIE

Quand Jean-Guy Décarie dirigeait les campagnes de financement entre 1955 et 1965, la Fondation du Prêt d'Honneur a connu un grand essor. Ainsi, depuis le 28 août dernier, le bureau de la Fondation, situé au 6e étage de la Maison du Prêt d'Honneur, porte le nom Salon Jean-Guy Décarie.

La famille nombreuse de Jean-Guy Décarie,



Chantale Turcot, présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois, signe le livre d'or de la Maison du Prêt d'Honneur en compagnie de Jean-Paul Champagne. En visite à la Maison le 26 août dernier, le Conseil exécutif du MNQ a pu voir à quel point la nouvelle résidence sert la jeunesse de partout au Québec.

décédé en 2000, ainsi que beaucoup d'amis ont assisté à l'émouvante cérémonie d'inauguration tenue dans le grand hall d'entrée de la Maison du Prêt d'Honneur.

Rendant hommage à Jean-Guy Décarie, le président de la Fondation, Gaston Bergeron, a déclaré :

« À l'époque, de 1955 à 1965, on décrit Jean-Guy Décarie, comme "organisateur de la Campagne du Prêt d'Honneur." Ce titre discret le caractérise bien. On ne trouve pas sa photo dans tous les journaux, ni son nom couvert de titres. Mais les chiffres ne mentent pas! Jean-Guy Décarie travaillait. Et il travaillait fort et bien.

« Pendant la période où on le désigne simplement comme "l'organisateur de la Campagne du Prêt d'Honneur", le Prêt d'Honneur a fait un bond de quelques 150 000 \$ dans les années '50 à 3 300 000 \$ en termes d'actifs à mettre au service des étudiants, mais aussi en termes de notoriété dans les années '60. Tout le monde s'associait aux Campagnes annuelles du Prêt d'Honneur : de René Lévesque, à Paul Gérin-Lajoie, en passant par Roger Baulu, Jean Duceppe, et plusieurs dirigeants de grandes entreprises du Québec.

« De la même façon, aujourd'hui, la Maison du Prêt d'Honneur, par sa situation et son accessibilité, tant que sa vocation actuelle est maintenue, demeurera la clé de l'éducation supérieure pour de nombreux jeunes Québécois des années 2000. »

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Section Henri-Bourassa

Pourquoi parler français à Montréal en 2003

CONFÉRENCIER
JEAN-CLAUDE GERMAIN
Écrivain et historien
avec dîner

DIMANCHE LE 30 NOVEMBRE 2003, 11 heures
Restaurant Costa Del Mare, 5605 Amos, Montréal Nord (coin Lacordaire et Amos)

Admission: **\$25.00** Stationnement à l'arrière

POUR RÉSERVATION
Robert Girardin (514) 326-9766 • Raymond Poiré (514) 642-2935 • Henri Laberge (514) 327-6030
M. Umberto Di Genova (514) 955-7076 • Lise Leonard (450) 664-2910

Les organisateurs du Concert bénéfice du 8 octobre dernier au Monument-National remettent les recettes nettes de 45 000\$ au président de la Fondation du Prêt d'Honneur. Les fonds iront à la campagne de financement de la Maison du Prêt d'Honneur.

De gauche à droite sur la photo : Jean-Paul Champagne, pdg de la campagne de financement, Gaston Bergeron, président de la Fondation du Prêt d'Honneur, Dr Yves Lamontagne, président du Collège des Médecins et co-président d'honneur du concert bénéfice, Jacques Desmarais, président du Comité organisateur et directeur général de la Caisse Populaire, Place Desjardins, l'Honorable juge Jean Dionne, co-président d'honneur du concert bénéfice.



800 personnes assistent au concert-bénéfice avec Michel Rivard

Renée Blanchet et Georges Aubin, les Patriotes de l'année Bibliographie :

AUBIN, Georges, Au Pied-du-Courant. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839. Montréal, Agone et Comeau & Nadeau, 2000.

AUBIN, Georges et Réal AUBIN, Les Lambert-Champagne-Aubin, 800 actes notariés, 1663-1799. Joliette, Éditions Aubin-Lambert, 1996. (Prix Rodolphe-Fournier 1997).

AUBIN, Georges, La rivière Bayonne et ses moulins. En collaboration avec Denyse COUTU et Louis TRUDEAU. Saint-Cléophas-de-Brandon, Les Éditions de la Bayonne, 1999.

BLANCHET, Augustin-Magloire, Journal de l'évêque de Walla-Walla (1847-1851), dans «Les débuts de l'Église catholique en Orégon». Texte établi et annoté par Georges AUBIN. Rimouski (Québec), Association des familles Blanchet, 1996.

BLANCHET, Renée, La Chouayenne. Récits de 1837-1838. Montréal, Les Éditions Varia, 2000.

BLANCHET, Renée, Les Filles de la Grande-Anse. Histoires de conquête. Montréal, Les Éditions Varia, Collection «Littérature», 2002.

BLANCHET, Renée, Marguerite Pasquier, fille du Roy. Chronique de la Neufve-France. Montréal, Les Éditions Varia, 1999.

BLANCHET, Renée, Les Montréalistes. Montréal, Les Éditions Varia, 2001. (Prix Percy-W. Foy 2002)

BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, Journal d'un patriote (1837 et 1838). Introduction et notes par Georges AUBIN. Montréal, Guérin Littérature, 1992.

DESRIVIÈRES, Adélard-Isidore et Charles RAPIN, Mémoires de 1837-1838, suivis de La Quête de l'or en Californie. Présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection «Mémoire québécoise» no 7, 2000.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, De Québec à Montréal, Journal de la seconde session (1846), suivi de Sept jours aux États-Unis (1850), introduction et notes par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota Bene, 2003.

FRANCHÈRE, Gabriel, Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria, 1810-1814. Introduction, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Lux, 2002.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte et Robert BALDWIN, Les Ficelles du pouvoir. Correspondance entre Louis-Hippolyte LA FONTAINE et Robert BALDWIN, 1840-1854. Traduite de l'anglais par Nicole PANET-RAYMOND ROY et Suzanne MANSEAU DE GRANDMONT; révisée et annotée par Georges AUBIN; présentation d'Éric BÉDARD. Tome I de l'édition critique intégrale de la Correspondance de Louis-Hippolyte LA FONTAINE. Montréal, Les Éditions Varia, Collection «Documents et Biographies», 2002.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, Au nom de la loi, Correspondance générale, tome II, Lettres de Louis-H. La Fontaine à divers correspondants (1829-1847), avant-propos et annotations par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, 2003.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, Journal de voyage en Europe (1837-1838). Texte présenté et annoté par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion, no 14, 1999.

LEPAILLEUR, François-Maurice, Journal d'un patriote exilé en Australie (1839-1845). Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1996.

MARCHESSEAU, Siméon, Lettres à Judith. Correspondance d'un patriote exilé. Introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion no 7, 1996.

NELSON, Robert, Déclaration d'Indépendance et autres écrits. Édition établie et annotée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998.

NELSON, Wolfred, Écrits d'un Patriote (1812-1842). Édition préparée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998.

PAPINEAU, Amédée, Journal d'un Fils de la Liberté (1838-1855). Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1998 [épuisé].

PAPINEAU, Amédée, Lettres d'un voyageur. D'Édimbourg à Naples en 1870-1871. Texte établi, annoté et présenté par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2002.

PAPINEAU, Amédée, Souvenirs de jeunesse (1822-1837). Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion, no 10, 1998.

PAPINEAU, Julie, Une femme patriote. Correspondance, 1823-1862. Texte établi avec introduction et notes par Renée BLANCHET. Sillery, Septentrion, 1997.

PAPINEAU, Lactance, Correspondance, 1831-1857. Texte établi avec introduction et notes par Renée BLANCHET. Montréal, Comeau & Nadeau, 2000.

PAPINEAU, Lactance, Journal d'un étudiant en médecine à Paris. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2003.

PAPINEAU, Louis-Joseph, Cette fatale Union, adresses, discours, manifestes, 1847-1848, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Montréal, Lux, 2003.

PAPINEAU, Louis-Joseph, Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais. Présentation, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, collection «Mémoire des Amériques», 2001.

PAPINEAU, Louis-Joseph, Lettres à Julie. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET; introduction par Yvan LAMONDE. Sillery, Septentrion et Archives nationales du Québec, collection «Archives québécoises» I, 2000.

PAPINEAU-DESSAULLES, Rosalie, Correspondance 1805-1854. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, Collection «Documents et Biographies», 2001.

PERRAULT, Louis, Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839). Textes présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection «Mémoire québécoise» no 3, 1999.

HOMMAGE À
PIERRE BOURGULT

Discours de Jean Dorion aux obsèques



Ma génération fut la première où l'on épousa, en grand nombre, le projet d'indépendance du Québec. Le RIN est né juste comme j'atteignais 18 ans. J'ai assisté à sa première séance d'information. À 22 ans, vice-président dans St-Henri, j'ai pris part au Congrès qui a fait de ce mouvement un parti, et porté Pierre Bourgault à sa tête. Je n'étais pas alors, et ne suis pas devenu par la suite, un proche de Pierre Bourgault. Dans les années soixante, le personnage m'intimidait, moi, un petit étudiant d'une famille ouvrière de Ville-Émard. Mais je suivais toutes ses apparitions publiques : au Gesù , au débat avec d'Allemagne contre Trudeau et Pelletier, à l'assemblée des 6000 jeunes à Montréal-Nord, à l'émeute policière de la Saint-Jean...

Je suis arrivé au RIN partagé entre deux sentiments : d'abord, et surtout, celui inculqué à nos aînés, selon qui tenter d'échapper à notre sort de peuple vaincu et occupé, c'était IM-PEN-SA-BLE. J'allais au RIN rencontrer des fous qui prêchaient le contraire. J'y allais avec d'autres parce que l'impensable, nous commencions à y penser, malgré nos craintes et nos hésitations. À nous demander si nous n'avions pas le droit de rêver à un VRAI pays, gouverné par notre peuple, un pays français et

quand je dis français ce n'est pas l'origine des gens qui me préoccupait, je m'en fichais alors autant qu'aujourd'hui; je ne m'inquiétais pas de leurs ancêtres mais de leur descendance. Pour être plus clair, je m'inquiétais du choix de l'école que faisaient les immigrants. À Montréal, à notre humiliation face au traitement infligé au français s'ajoutait de l'angoisse à l'idée que, bientôt, nous perdriions même les moyens démographiques, donc politiques, de corriger la situation.

L'oppression que nous subissions s'appuyait sur un vaste armement idéologique, une anthologie de sornettes parfaitement intériorisée, prétextant la fatalité historique, les droits sacrés des minorités, surtout quand elles sont anglophones, la libre entreprise, la liberté de choix et que sais-je encore. C'est Bourgault qui, dans cette forêt de sophismes, nous a guidés vers la vérité. Et nous aimions cette vérité qui nous rendait libres. Oui, Bourgault nous a lavé le cerveau, et c'est un lavage dont nous avons grandement besoin.

En 1967, j'ai monté chez mes parents une assemblée de cuisine avec Bourgault. S'y mêlaient à la famille des camarades d'université et des voisins, certains presque illettrés. Tous gens entraînés là non sans peine, sceptiques au début, puis fascinés et à la fin convaincus. Des assemblées du genre, Bourgault en a fait des centaines, ne vous étonnez pas de la multitude qui nous entoure ce matin.

Je le revois debout dans la cuisine, répondant encore aux questions à trois heures du matin tout en mordant à belles dents dans un gros concombre mariné : une force de la nature, ce Bourgault. Dans tous ses discours, il ne mordait pas avec moins de force dans les mots, déchiquetant les sophismes de nos adversaires et nous ménageant d'hilarantes surprises. De mémoire, voici des échantillons :

« Travailler dans sa langue chez-soi, c'est normal; les Français travaillent en français, chez-eux, les Allemands travaillent en allemand, chez-eux, les Japonais travaillent en japonais, chez-eux, et les Anglais travaillent en anglais, chez-nous. »

Il disait encore :

« Nous ne voulons pas être la minorité la mieux traité au monde, nous voulons être une majorité. »

Et encore, contre le statut particulier :

« Nous ne voulons pas être une province-pas-comme-les-autres, nous voulons être un pays comme les autres.»

Ou sur la langue :

« On ne fait pas une législation linguistique pour être bien vu à l'étranger, mais pour être bien chez soi! »

Bourgault n'a pas cherché de compromis avec nos préjugés et nos idées reçues; il les a au contraire confrontés. D'autres dirigeants ont été portés par la vague indépendantiste, Bourgault, lui, a contribué à la créer.

Pour ce faire, il a fait appel chez ceux et celles qui l'écoutaient, à la capacité de se dépasser. Cette capacité, elle existe en chacun et chacune d'entre nous. Grâce à lui, beaucoup parmi nous ont appris que la vie a un sens, elle a celui que nous lui donnons. Bien sûr, il y aura toujours des cyniques, des désabusés, des épais, les pieds rivés au sol, pour trouver tout cela ridicule : plus on vole haut, plus on paraît petit à ceux qui ne peuvent pas voler.

Bourgault n'a été ni premier ministre, ni ministre, ni même député, il a été bien plus que cela : voyez la reconnaissance qu'on lui en témoigne aujourd'hui.

Bourgault disait qu'il ne craignait pas la mort, qu'une seule vie, c'est assez. Hélas, des vies comme la sienne, il nous en faudrait plus.

QUAND DORT LE GÉANT FRANÇOYS...

Le géant François dort. Pendant qu'il dort, de l'eau s'infiltre tranquillement, progressivement, dans le domaine ancestral.

Cette eau qui se répand arrive à l'hôtel de ville de Montréal par de petits canaux souterrains, en provenance du Lac Saint Louis, dans le West Island.

Partout où elle va, ce qui était en langue française devient bilingue, ou anglais. L'infiltration se répand partout sur l'île de Montréal, dans tous les commerces, dans tous les cabinets professionnels, sur tous les répondeurs téléphoniques, dans toutes les chansons que l'on entend dans les magasins, dans les ascenseurs, sur les lignes téléphoniques, quand une personne qui appelle, est mise en attente. Ce que l'on entend est généralement en anglais. Ne fabrique-t-on pas de chansons de langue française au Québec ? Depuis longtemps, les ministres québécois et le maire de Montréal répondent en anglais aux questions des journalistes de langue anglaise. Au Conseil de ville de Montréal, certains conseillers débattent en anglais et de nombreux citoyens font un barrage de questions en anglais, dans Montréal « ville de langue française ». Où est fierté disparue ? dirait François Villon : là où damnés sont boulus (bouillis).

Les répondeurs électroniques des entreprises sont bilingue à presque cent pour cent. Non seulement cela, mais, très souvent ce que l'on entend est tout d'abord de l'anglais, pour ne pas apeurer la clientèle éventuelle de langue anglaise : « For service in English, please press ONE » . Quand vous atteignez la boîte vocale de la personne à qui vous désirez parler, ne soyez pas surpris d'entendre tout d'abord un message en anglais. L'infiltration anglophone atteint les ministères et les sociétés para-gouvernementales du Québec. La même chose à la Ville de Montréal, où des gens originaires de toutes les parties du monde exigent d'être servis en anglais, comme une question de droit ! Belle leçon d'intégration ! Certains journaux de langue française reçoivent des articles écrits en anglais, qui sont traduits en français par le journal ! Nous ne vivons pas en français, mais

dans une culture de traduction.

Pourquoi le géant François dort-il ? Parce qu'on a adopté une loi dite loi 101, qui protégerait tous ses droits comme citoyen de langue française. Sauf que cette loi n'est pas toujours appliquée... Aussi parce que la Commission des États Généraux de la langue française, dite commission Larose, lui a dit que tout était pour le mieux concernant la langue française au Québec et à Montréal, et qu'il a cru tout cela.

Pendant que dort doucement le géant François, l'eau est montée à hauteur de son lit et menace de le noyer. Le géant François se réveillera-t-il à temps ?

William Morris

25 ans, ça se fête !

Plusieurs d'entre vous ne la connaissent pas, mais son travail quotidien au service des membres de notre Service d'entraide contribue également au financement de notre Société.

Le 30 octobre dernier, Ginette Blouin a complété sa vingt-cinquième année comme employée de la Société. Pour ne pas blesser son humilité notoire, un petite fête avait été organisée dans le secret le plus absolu. La surprise de Ginette fut totale, surtout lorsqu'elle vit apparaître d'ex-collègues revenues parmi nous pour la circonstance.



Sur notre photo, de g. à d., Sonia Bouchard, Nathalie Lavoie, Gilles Caron, Sylvie Méreineau, Ginette Blouin, Jean Dorion, Mireille Beaulne, Monique Paquette Gaston Bergeron, Micheline Simard.



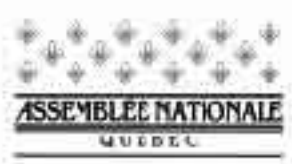
ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Député de Bouchard
Leader de l'Opposition officielle

2160, rue Beaulieu Est
Montréal (Québec), H2G 1W6
Téléphone : (514) 364-6132
Télécopieur : (514) 379-6094
abouche@asna.qc.ca



ANDRÉ BOUCHARD



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

François Legault
Député de Rousseau

Porte-parole de l'opposition officielle
pour l'économie
et les finances

François Gendron, Ph. D.
AVOCAT

507, PLACE D'ARMES
BUREAU 1701
MONTRÉAL (QUÉBEC)
CANADA H2Y 2W6

TÉL. : (514) 845-5545
FAX : (514) 845-7670

Abonnez-vous et prenez part à l'action de la SSJB

Votre abonnement

vous permet d'être inscrit pendant 6 mois à tous les tirages de la Lotomatique et d'aider au financement de votre section de la SSJB;

vous donne l'occasion, par le biais de l'option de groupe, de faire connaître la SSJB et ses buts à vos amis, parents et collègues.

Je désire m'abonner à un groupe formé par la SSJB et j'envoie ci-joint un chèque à l'ordre de la SSJB pour le montant de 20,80 \$ (Indiquer l'adresse de retour).

Informations : (514) 843-8851

100 QUÉBÉCOIS QUI ONT FAIT LE XX^E SIÈCLE

Dans le cadre de la série *100 Québécois qui ont fait le XX^e siècle*, Télé-Québec diffusera le 27 novembre prochain une émission qui portera sur *Olivar Asselin*, président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1913.

Avec les hommages de
Benoît Sauvageau
Député de la circonscription de Repentigny

Bureau de circonscription
184, rue Notre-Dame, bureau 201
Repentigny, Québec, J6A 2P9
Téléphone : (450) 581-3896
Télécopieur : (450) 981-9998

Bernard Bigras
Député
Rosemont-Petite-Patrie

2105, rue Beaubien Est
Montréal (Québec)
H2G 1M5

Téléphone : (514) 729-5342
Télécopieur : (514) 729-5875
Site internet : www.bernardbigras.qc.ca

Pauline Mirois
Députée de Talon
Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Éducation

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.99
Québec (Québec), G1A 1A4
Téléphone : (418) 644-1652
Télécopieur : (418) 646-6641
courriel : pmirois@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription
2160, Chemin du Tremblay
Bureau 200
Longueuil (Québec), J4H 1A8
Téléphone : (450) 463-3772
Télécopieur : (450) 463-1527

Journal SSJB

Journal trimestriel édité par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
(514) 843-8851, téléc. : (514) 844-6369

Directeur
Mario Beaulieu

Ont collaboré à ce numéro :
Jean Dorion
Gaston Bergeron
Robin Philpot
Odette Poitras
William Morris
Nathalie Labbé

Courrier des lecteurs :
mario.beaulieu6@sympatico.ca

Mise en page :
Pierre Dagesse

Dépôt légal : 4^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec

Reproduction autorisée avec mention de la source

ACTIVITÉS, ÉVÉNEMENTS

Dimanche 23 novembre à SAINT-DENIS-sur-Richelieu
COMMÉMORATION DE LA BATAILLE DU 23 NOVEMBRE 1837

9h00 Départ en autobus (au coût de 5\$) du 82, rue Sherbooke Ouest, Montréal.
Réservations: (514) 843-8851

De 10h00 à 17h00 : visites animées à la Maison des Patriotes (frais d'admission exigés).

10h30 Célébration du Souvenir, église de Saint-Denis.
Chants, lecture de textes, gestuelle.

12h00 DÎNER DES FILS DE LA LIBERTÉ à la Salle Lussier, 190 Yamaska en présence des Patriotes de l'année Georges AUBIN et Renée BLANCHET.
Réservations: Suzanne Lambert du R. P. S.
(514) 722-2441 20\$

14h30 HOMMAGE NATIONAL À TOUS LES PATRIOTES de 1837 et 1838. Au parc : allocutions, cérémonial, dépôt de fleurs

16h00 à 18h00 Campement des Patriotes (Meunerie) : animation, musique traditionnelle, goûter et boissons du terroir.

De 10h00 à 14h00 : possibilité de manger aussi dans les restaurants du village. Exposition des livres de Georges Aubin et de Renée Blanchet ainsi que de l'ALBUM "25 ANS AU SERVICE DES PATRIOTES ET DU PATRIMOINE"

Samedi le 13 décembre SAINT-EUSTACHE
Salle des Chevaliers de Colomb. Départ 14h15; 15h00 MESSE à l'église historique et dépôt de fleurs à 16h15; 18h00 Retour à la salle pour le souper. Rens. Denyse Roy (450) 473-6932

SECTION LOUIS-RIEL

La section Louis-Riel de la Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise une visite de musées afin de mieux faire connaître la société québécoise de 1837-1838. Un autobus quittera le Centre Roussin, 12 125 Est, rue Notre-Dame le jeudi 20 novembre à 12h30 et se rendra au centre d'exposition de La prison des Patriotes (au Pied-du-Courant), puis au musée des Sœurs de la Providence (la partie portant sur Émilie Gamelin). Le retour se fera à 17 h 30. Coût de l'activité: 10 \$ par personne.

De plus, la section Louis-Riel et l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles vous invitent à participer à une conférence de même qu'à un lancement de livre sur le mouvement patriote à Pointe-aux-Trembles. Les soulèvements patriotes de 1837 et 1838 n'ont pas été l'apanage exclusif des gens de la vallée du Richelieu et de la région des Deux-Montagnes. Le militantisme fut aussi à l'honneur à la Pointe-aux-Trembles, à l'est de Montréal. Découvrez tout un pan insoupçonné de l'histoire de notre milieu et de ses familles souches et la contribution courageuse des nôtres à l'avènement de la démocratie parlementaire en ce pays. Le conférencier sera monsieur Pierre Desjardins et l'activité se tiendra le jeudi 20 novembre à 19 h 30 à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, au 14 001, rue Notre-Dame Est. Des laissez-passer sont nécessaires pour assister à cette activité.

Également, la section Louis-Riel, tiendra le 12 décembre sa superbe soirée du Temps des Fêtes. Les membres de la section y sont chaleureusement conviés.

Pour information, réservation, laissez-passer ou pour confirmer votre présence à la soirée du 12 décembre, communiquez avec Jacques Binette, président de la section Louis-Riel, au 514-525-4044.

LE TENOR GEORGES COULOMBE SERA PARMİ NOUS LE 6 DÉCEMBRE PROCHAIN

Nous vous invitons à une **causerie-spectacle** mettant en vedette un duo fort original: le ténor **Georges Coulombe** et l'écrivain **Marcel Brouillard**. Une initiative qui ressuscite, en quelque sorte, les soirées d'autrefois, alors que nos familles se réunissaient autour d'un piano pour fêter un événement heureux. Concept fort simple: l'écrivain Marcel Brouillard raconte l'histoire des chansons et Georges Coulombe les interprète, accompagné au piano par Claudette Monast. Pour notre soirée, la soprano Dorothée Vallée unira sa voix à celle de Georges Coulombe pour quelques airs classiques bien connus.

À leur répertoire, des grands textes de chez-nous, des chansons gaillardes, des intrusions politiques, des grands airs lyriques. Et aussi, quelques vieilles mélodies toujours présentes dans nos mémoires, des ballades racontées et interprétées par deux animateurs dont le charisme crée une ambiance chaleureuse.

Héritier d'une voix exceptionnelle, Georges Coulombe n'a que dix-neuf ans lorsqu'il choisit la musique plutôt que la philosophie. À vingt ans à peine, il chante avec les orchestres de Philadelphie, Boston, Pittsburgh, Chicago, sous l'habile direction du grand maestro montréalais Wilfrid Pelletier qui lui prédisait alors un avenir et un succès flamboyants. Même s'il a reçu plusieurs offres alléchantes l'invitant à l'étranger, Georges Coulombe a toujours préféré son fief québécois. Son très grand talent nous a été largement révélé par la radio, la télévision, les concerts des orchestres symphoniques de Montréal et de Québec. Il a été de tous les opéras présentés à Montréal et aussi de multiples concerts. De plus, il se démarque par son engagement envers la démocratisation de l'art lyrique. Rebelle ou innovateur, il a été l'un des premiers, sinon le premier, à populariser le chant classique, surtout à la télévision. Maintenant à la retraite, mais combien actif pour notre plus grand plaisir, Georges Coulombe s'emploie à faire valoir les airs classiques mais surtout la belle chanson française, tirée de répertoires fort différents.

Natif de Vaudreuil, l'écrivain Marcel Brouillard est l'auteur de plusieurs volumes portant sur la chanson française, sur Félix Leclerc qu'il a très bien connu, sur son ami l'ethnologue Robert-Lionel Séguin, avec qui il a fondé un premier journal en 1952, *La Presqu'île*. Journaliste de métier, imprésario par goût, auteur-conférencier, il se passionne pour les arts et la politique. Il a fondé de grands hebdomadaires et, en 1963, il est directeur des Publications Péladeau (maintenant Québecor). Il a mis sur pied Les Éditions populaires puis, en 1977, il a fondé une maison de production. Aujourd'hui, il canalise ses énergies à raviver la chanson française d'ici et d'ailleurs. Et puis, ce qui ne gâte rien, il est membre de la Société Saint-Jean-Baptiste depuis l'âge de dix-huit ans...

La soprano **Dorothée Vallée** serait, dit-on, le pendant féminin d'Andrea Bocelli. Les personnes qui ont déjà eu le plaisir de l'entendre sont éblouies par la qualité exceptionnelle de sa voix, son charme et sa présence sur scène. Sensible, délicate, attentive, la pianiste **Claudette Monast** est une présence essentielle.

C'est chez-nous, dans notre maison du 82, rue Sherbooke Ouest, que nous accueillerons cette causerie-spectacle. Dès 18h30 le samedi 6 décembre prochain, nous vous proposons une soirée de chez-nous, chaleureuse, joyeuse et vivante. C'est une initiative du Comité Jean-Martucci, consacré à la langue française, et de la section René-Lévesque. Le coût d'entrée est de 10 \$ et il est préférable de réserver au (514) 843-8851. Nombre limité de places.

Madeleine Dalphond-Guiral

Députée de Laval-Centre
Porte-parole du Bloc Québécois
en matière de Citoyenneté et Immigration
et dans le dossier des personnes handicapées

Bureau de comté
2281, boul. Le Corbusier, Laval (Québec) H7S 1Z4
Téléphone : (450) 686-2562 Télécopieur : (450) 686-0450
bloclc@vl.videotron.ca www.bloclc.qc.ca